

Classeuse ou classeur de bois débités

Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois – Formabois

CNP 9436

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) a été élaboré par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en concertation avec le ministère de l'Éducation et le Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois. Ce programme mène à l'obtention du certificat de qualification professionnelle.

Programme approuvé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en novembre 2009. Son titulaire est inscrit au Registre des compétences du Ministère.

DESCRIPTION DU MÉTIER

Une classeuse ou un classeur de bois débités classe le bois d'œuvre selon les normes de l'industrie et le marque pour en indiquer la qualité, l'essence et les autres caractéristiques. Le classement se fait à l'aide d'équipement mécanisé et d'instruments de mesure (ruban à mesurer, règle, vernier, etc.).

COMPÉTENCES À MAÎTRISER

Il est obligatoire de maîtriser les compétences suivantes pour obtenir le certificat de qualification professionnelle de classeur ou classeuse de bois débités.

Compétences
1. Préparer le poste de travail.
2. Classer le bois débité.
3. Effectuer l'opération de cadénassage (verrouillage).

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE VOLONTAIRE

Une voie de qualification professionnelle volontaire est possible : le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Il permet de développer les compétences du métier.

Les personnes qui maîtrisent **toutes** les compétences recevront un certificat de qualification professionnelle. Celles qui maîtrisent **une ou plusieurs** compétences recevront une attestation de compétence.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL (PAMT)

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) vise les travailleuses et travailleurs qui désirent maîtriser les compétences figurant dans la norme professionnelle d'un métier. Dans le cadre du programme, ils sont des apprenties et apprentis et sont accompagnés dans leur apprentissage du métier par une personne d'expérience (une compagne ou un compagnon). La participation au programme est **volontaire**.

Apprenties et apprentis

Rôle	L'apprentie ou apprenti participe activement aux activités d'apprentissage lui permettant d'acquérir la maîtrise des compétences visées.
Critères	L'apprentie ou apprenti <ul style="list-style-type: none">• doit avoir 16 ans ou plus;• doit avoir un emploi;• n'a pas besoin d'avoir d'expérience de travail.
Document de référence	Carnet de l'apprentie ou apprenti

Compagnes et compagnons d'apprentissage

Rôle	La compagne ou le compagnon encadre des apprenties et apprentis et les accompagne afin de leur permettre d'acquérir les compétences figurant dans la norme professionnelle. Cette personne doit donc maîtriser ces compétences (elle a un certificat de qualification professionnelle ou une bonne expérience du métier), être motivée à participer au processus d'apprentissage et habile à transmettre son savoir-faire.
Critères	Il est suggéré de sélectionner une personne qui remplit l'une des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• elle a un minimum de trois ans d'expérience. OU <ul style="list-style-type: none">• elle a deux ans d'expérience et est titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en classement des bois débités. OU <ul style="list-style-type: none">• elle détient un certificat de la National Hardwood Lumber Association (NHLA), dans le cas des usines de feuillus;• ET elle détient un permis de classification valide du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) dans les catégories correspondant au type de production de l'usine.
Document de référence	Guide de la compagne ou du compagnon

DURÉE DE L'APPRENTISSAGE

La durée de l'apprentissage varie selon l'expérience de l'apprentie ou apprenti, ou l'organisation du travail. Il faut prévoir entre **trois** et **18 mois**.

SUBVENTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔT

L'entreprise participant au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pourrait être admissible à un crédit d'impôt. Pour en savoir plus, rendez-vous à revenuquebec.ca. Vous trouverez de l'information dans la section Entreprises > Impôts > Les sociétés > Crédits d'impôts > Crédits auxquels une société peut avoir droit > Formation > [Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – Apprenti inscrit au Programme d'apprentissage en milieu de travail](#).

POUR PLUS D'INFORMATION

Emploi-Québec

Vous pouvez obtenir plus d'information dans un bureau de Services Québec.

Vous pouvez également visiter le site **Québec.ca**. Vous trouverez de l'information dans la section Emploi > Métiers et professions > Connaître les professions et les métiers réglementés > > [Qualification professionnelle](#). Vous pourrez en apprendre plus sur les sujets suivants :

- le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT);
- la reconnaissance des compétences;
- les métiers visés par la qualification

Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois – Formabois

3700, boulevard Wilfrid-Hamel, suite 95
Québec (Québec) G1P 2J2

Téléphone : 418 694-2227
Téléphone sans frais : 1 855 694-2227

Site Web : www.formabois.ca

